

RÉMUNÉRATION : LES ENSEIGNANTS, PARENTS PAUVRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Par **Anne MUGNIER**, membre du Bureau national

En 2012, Vincent PEILLON, alors ministre de l'Éducation nationale, déclarait à l'antenne de RTL : « *Nous savons tous que les enseignants ne sont pas assez rémunérés* », ajoutant qu'« *il serait digne de les payer mieux si nous en avions les moyens* ». Bien entendu, ces moyens n'ont jamais été trouvés. Le point d'indice a certes été brièvement revalorisé juste avant les dernières élections présidentielles, qui auront au moins eu cette utilité, mais son gel depuis 2010 a continué à dévaloriser une rémunération déjà peu attractive. De toute façon, selon Vincent PEILLON, « *les priorités des enseignants aujourd'hui ne sont pas celles-là* », car « *les gens qui choisissent ce métier ne le choisissent pas d'abord pour l'argent* ». Ces mêmes propos ont ensuite été tenus par son successeur, Najat VALLAUD-BELKACEM, achevant de peindre l'enseignant en prêtre laïque désintéressé, exerçant une mission plus proche du sacerdoce que de l'emploi rémunéré.

D'ailleurs, le rapport POCHARD, en 2008, l'avait décrété : le traitement des enseignants constitue **un salaire d'appoint** qu'il est inutile d'augmenter, car la profession est exercée majoritairement, telle une occupation réservée à des dames patronnesses désœuvrées, par des femmes au conjoint bien mieux rémunéré qu'elles.

Il est vrai que les salaires n'ont jamais fait partie des revendications prioritaires des enseignants. Vincent PEILLON et François HOLLANDE s'en étonnaient d'ailleurs eux-mêmes. Mais les temps changent. Aujourd'hui, dix ans après la « *masterisation* » des concours, le métier n'attire plus. Même les étudiants intéressés par la transmission souhaitent que leurs cinq années d'études après le bac leur octroient un salaire décent et adapté à leur niveau de qualification.

C'est maintenant Jean-Michel BLANQUER qui est à la tête du ministère de l'Éducation nationale, et le discours a changé par rapport à celui du gouvernement précédent : il n'est désormais même plus question de reconnaître la faiblesse de la rémunération des enseignants. Après tout, selon le discours officiel, l'application du PPCR a permis la revalorisation attendue, et le nouveau gouvernement va lui aussi augmenter les traitements en instaurant une 2^e HSA obligatoire. Bien entendu, ce discours sera audible pour le grand public, auquel il est destiné. **Les enseignants, quant à eux, constatent que leur rémunération n'a pas progressé avec le PPCR** ; de plus, ils ont vu leur charge de travail annexe s'alourdir constamment sans diminution de leurs obligations de service devant élèves, tandis que les autres professions accédaient aux 35 h par semaine. **Augmenter le temps de travail devant élèves ne saurait donc évidemment constituer une revalorisation salariale,**

d'autant que les heures supplémentaires des enseignants sont faiblement rémunérées. Et quid des collègues n'ayant pas accès aux HSA (à commencer par les professeurs des écoles) ?

Enfin, ce ne sont pas les quelques dizaines d'euros mensuelles éventuellement glanées dans le cadre du PPCR qui permettront de sortir du déclassement que les enseignants subissent depuis des décennies, et dont ils prennent aujourd'hui nettement conscience.

Mais si tous les enseignants en France savent aujourd'hui **que leur rémunération les place en queue du classement comparant les salaires des enseignants au sein de l'OCDE**, ils savent moins qu'à qualifications égales, voire supérieures, ils sont nettement moins payés que les autres fonctionnaires de la fonction publique d'État.

En effet, si les grilles indiciaires sont sensiblement identiques selon le niveau de recrutement, les écarts de rémunération mensuelle nette réelle sont considérables. Et ces écarts sont dus aux indemnités que touchent les fonctionnaires hors enseignants. Il suffit pour les mesurer de consulter le dernier rapport officiel de la fonction publique, paru il y a quelques semaines, qui dresse l'état des lieux en 2016.

Le rapport indique que la part des primes (en fait essentiellement les indemnités) dans la fonction publique d'État est de 22,5% ; hors enseignants, elle est de 28,5%. Dans la catégorie A, dont les enseignants font partie, la part moyenne

SALAIRES BRUTS DANS LA FPE



